

Arrêté du Maire

N° 2026-1182/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise SADE CGTH - Route d'Audincourt - ZI la Charmotte - 25420 VOUEAUCOURT, en date du mercredi 16 septembre 2026,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-1048/AG du lundi 10 août 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de terrassement pour la création d'un réseau d'assainissement rue Maurice Ravel, tout en assurant la sécurité des usagers

Objet : Circulation rue Maurice Ravel_Travaux SADE CGTH

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-1048/AG en date du lundi 10 août 2026 est prorogé **jusqu'au mercredi 21 octobre 2026**

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise SADE CGTH - Route d'Audincourt - ZI la Charmotte - 25420 VOUEAUCOURT, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

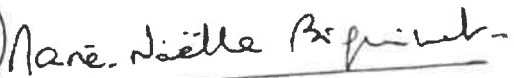
Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le dimanche 20 Septembre 2026

Le Maire

Affiché le : 21/09/2026





Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville

BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex

tél 03 81 99 22 00

fax 03 81 99 22 64

www.montbeliard.com